



AVIS ÉMIS PAR  
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
AU COURS DE SA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2003

concernant

**le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant  
le cadre organique de l'Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique  
et de l'Innovation de Bruxelles**

---

**PROJET D'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE L'INSTITUT D'ENCOURAGEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION DE BRUXELLES.**

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.  
20 novembre 2003**

---

**Saisine**

Le Conseil a été saisi par le Ministre compétent d'une demande d'avis concernant le projet d'arrêté fixant le cadre organique de l'Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles (IRSIB).

Suite à l'examen du document auquel le Bureau du Conseil a procédé lors de sa séance du 3 novembre 2003, le Conseil émet l'avis suivant.

**Avis**

Le Conseil se réjouit de voir l'IRSIB enfin doté du cadre organique nécessaire à la bonne réalisation de ses missions.

Il constate avec satisfaction que le cadre organique projeté prévoit un nombre important d'experts scientifiques pour traiter des dossiers à haut contenu technologique et insiste pour que ces experts soient soutenus par un staff administratif suffisant afin qu'ils puissent se consacrer à leurs tâches essentielles.

Le Conseil insiste enfin sur la nécessité d'une rapide installation de l'IRSIB afin d'assurer dans les meilleurs délais la gestion des aides de la Région en matière de recherche et d'innovation.

Pour le surplus, le Conseil n'a aucune considération particulière à formuler.

\*  
\* \*